

PRESENCE :
L'assiduité en cours et en TD est OBLIGATOIRE (2 absences non-justifiées auront pour conséquence une baisse d'un point de la moyenne de la matière). En cas d'absence, il faudra fournir un justificatif à l'enseignant et à l'assistante administrative.

Modalités de compensation et seuils :
- Les UE peuvent se compenser à condition de respecter les seuils de compensation suivants :
- Une note plancher à 8/20 sur toutes les UE.
- Les notes des UE se compensent par semestre si elles sont supérieures à 8/20.
- Une note plancher à 10/20 pour l'EC Soutenance de mémoire de stage, de l'UE Insertion professionnelle 3.
- Une note plancher à 10/20 non rattrapable pour l'EC Note de synthèse de stage, de l'UE Insertion professionnelle 3 : cette note ne s'apprécie pas dans la moyenne de stage conclut un stage de 3 mois, non reconductible sur l'année universitaire de M1CCA donc non rattrapable et invalidant le MCCA si inférieure à 10/20.

RATTRAPAGE de contrôle continu initial :
En cas d'absence ou d'échec à la session de contrôle des connaissances et des aptitudes du premier semestre ou à celle du second semestre, l'étudiant.e est autorisé.e à passer les épreuves de la session de rattrapage. Pour cela, il/elle devra s'inscrire auprès de son secrétariat pédagogique. La seconde note obtenue à l'issue des rattrapages prévaut sur la première.

RECOULEMENT :
Le jury se prononcera souverainement sur la possibilité ou non de redoubler l'année de formation de master (pour les filières sélectives et pour celles dont l'obtention est limitée conformément au dossier d'admission).
Au sein d'un parcours de formation, les UE sont définitivement acquises en cas de redoublement et capitalisables dès lors que l'étudiant.e a obtenu la moyenne, selon les règles fixées pour la formation concernant les notes planchers, rattrapables ou non.